

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 60 (1922)
Heft: 37

Artikel: Vincent Perdonnet : (suite et fin)
Autor: Mogeon, L. / Perdonnet, Vincent
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-217460>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

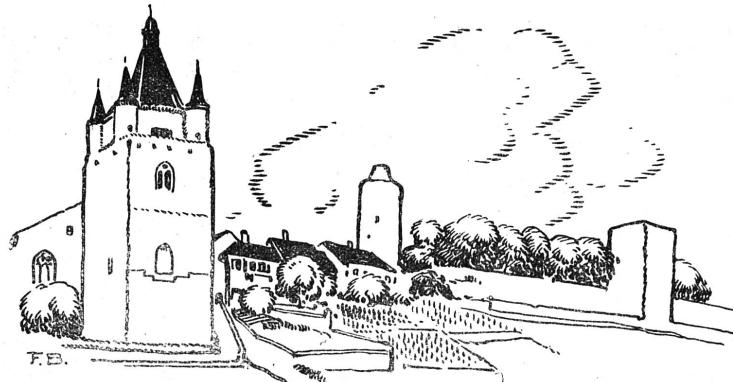
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES CHATEAUX ROMANDS

LE CHATEAU D'ORBE



NE première ville d'Orbe fut probablement ruinée pendant les invasions barbares. Il n'y a pas lieu de tenir compte des traditions qui attribuent au roi Gontran, la fondation de la ville. Orbe appartenait peut-être déjà au fisc mérovingien. Dans la suite, Orbe deviendra un palais carolingien, un lieu de réunion des rois de la seconde race.

Le château et la terre royale d'Orbe passèrent du domaine des carolingiens dans celui des rois transjurains de la dynastie rodolphienne. Rodolphe I était en possession d'Orbe dès le printemps de l'an 888. Son royaume fut saccagé par les bandes Alémanes qui portèrent partout la destruction.

Le roi Conrad, fils de Rodolphe II et de la reine Berthe, restaura le château d'Orbe; ses descendants en firent fréquemment leur résidence. En 999, l'impératrice Adélaïde, fille de Rodolphe II, accompagnée du roi Rodolphe III, paraît avoir résidé quelques temps à Orbe. Elle tenta encore d'user de son influence pour le bien de son pays natal, en prenant avec le roi et les seigneurs des mesures propres à assurer le maintien de la paix.

Quant à la ville actuelle d'Orbe, on ne peut faire remonter son origine au-delà du onzième siècle. A cette époque un hospice fut fondé et construit près de l'église actuelle; des maisons ne tardèrent pas à venir se grouper autour du château, donnant naissance au vieux bourg d'Orbe.

D'après M. Albert Naef, il est impossible d'attribuer la construction des restes actuels du château d'Orbe à la reine Brunehaut. Tours et enceintes ne sont pas antérieures au treizième siècle, soit à l'époque où Amédée III, sire de Montfaucon, possédait la seigneurie.

Le château n'occupait que la moitié de la magnifique terrasse ombragée actuelle, construite vers 1835; le corps principal de la place se composait d'une grande cour intérieure quadrangulaire, fermée de hautes murailles flanquées aux angles de quatre tours. Seules, celles de l'angle Nord-Est et la tour cylindrique subsistent avec quelques murs de soutènement. Le donjon est un des meilleurs types circulaires du treizième siècle que nous possédions dans notre canton. A dix mètres au-dessus du sol, le mur a 2,30 mètres d'épaisseur. La tour a deux étages, sans compter la terrasse du sommet. Un couloir et un escalier pris dans l'épaisseur du mur à l'orient, conduisaient du second au troisième étage. La tour rectangulaire Nord-Est comporte quatre étages percés de meurtrières, transformées en partie, au quinzième siècle, pour les adapter aux armes à feu.

En 1404, le sire d'Orbe et son épouse Marguerite de Montbéliard, accordèrent à la ville d'Orbe des franchises qui sont à peu près celles de Moudon.

Le château d'Orbe fut négligé par des seigneurs depuis qu'ils l'avaient abandonné à leurs châtelains. Louis de Châlons le restaura en cherchant plus à conserver ce qui existait qu'à modifier le plan du château. Après sa mort (en 1463) qui fut annoncée aux habitants d'Orbe par le glas de la grande cloche qui sonna un jour entier, ses deux fils, sans cesse en lutte, perdirent cette belle terre.

Au printemps de l'an 1475, les Confédérés firent une subite irruption sur les terres de la maison de Châlons. Grandson capitula le 1^{er} mai;

les Suisses marchèrent sur Orbe, s'emparèrent de la ville sans difficulté; mais le chevalier Nicolas de Joux, commandant la garnison du château, forte de 3 à 400 hommes, refusa fièrement de se rendre, déclarant que « lui et sa garnison aimeraient mieux mourir que de faire comme ceux de Grandson. »

Malgré une défense héroïque où Nicolas de Joux et sa garnison, presque entière, laissèrent leur vie, le château tomba dans les mains des Confédérés: le drapeau bleu et blanc de Lucerne remplaça l'oriflamme des Châlons au sommet du donjon, annonçant la chute de la place.

La châtellenie d'Orbe, réunie à celle d'Echallens, forma un baillage médiat, régi alternativement par les deux Etats souverains: Berne et Fribourg. Deux hommes illustreront la ville d'Orbe, ce fut ⁽¹⁾ « Noble Pierre de Pierrefleur, grand bannier d'Orbe, et le prédicant Pierre Viret, tous deux nés à Orbe, l'un pour y défendre l'ancienne foi, l'autre pour y prêcher la nouvelle. » Prenez la chronique de Pierrefleur, prenez les « disputations » de Viret. Tout d'abord, les contrastes vous frappent: Viret attaque, se moque, plaisante. Pierrefleur, plus calme, plus résigné, s'indigne et se lamente. Viret est un acteur, Pierrefleur un spectateur. Entre eux pourtant, il y a des ressemblances, une parenté: parenté de style, qui est, nous dit Pierrefleur, « le style du pays, rude, mal orné et simple langage », qui est, nous dit Viret: « mon patois », langage « avec lequel j'ai plus de convenance et de familiarité selon ma naissance et nativité ». Mais ce langage, ce style, est la forme extérieure de cet esprit: ses caractères passifs et primordiaux se retrouvent surtout chez Pierrefleur.

Pierrefleur est bienveillant, timide, retenu, calme, il se méfie de ce qui est nouveau, ses sentiments sont plus profonds que larges, l'attachent au lieu, à la tradition, à l'état des choses; il a cependant de la clairvoyance, de la finesse: il sait critiquer, il voit les défauts et les erreurs, même de ceux qu'il défend. Viret parle au peuple et comme le peuple, il connaît l'art de persuader un Vaudois, ce qui est difficile: il y faut de la bonhomie, de la douceur, Viret est familier, il est rustique avec les rustiques. Il s'adresse moins aux passions qu'aux intérêts. Il est parfois pesant et lourd, c'est qu'il est un paysan qui marche avec de la terre aux souliers, un paysan qui sent la glèbe, qui a les mains calleuses et qui, ayant bien travaillé, va boire un verre. Et il le boira peut-être en compagnie de Pierrefleur dans l'une de ces auberges où l'on vous sert le vin d'Orbe, un petit vin rouge fait pour réconcilier.

Mme David Perret.

⁽¹⁾ de Reynold.

Les uns après les autres. — Justine, je vous défends, une fois pour toutes, ces visites à la cuisine. C'est tous les jours un autre: tantôt un frère, tantôt un cousin, tantôt un pays, etc., qui viennent vous faire la cour.

— Mais, madame, ce n'est pas seulement pour me faire la cour, ils comptent bel et bien m'épouser.

Au restaurant :

— Dites-moi, garçon, ce sont bien des biftecks que vous m'avez servis là?

— Mais oui, M'sieur, de premier choix.

— Eh bien, moi, je les trouve trop petits pour leur age.

VINCENT PERDONNET

(Suite et fin.)

Une seconde lettre du même Perdonnet annonce la réception de l'arrêté sur la punition des Vaudois pillards et indisciplinés, mais il craint que le moyen ne soit ineffectuable. Un message au Corps législatif pour l'inviter à expédier des éloges donnés par lui à la bravoure des troupes vaudoises, les individus qui l'auraient déshonorés par des excès: une proclamation rendue par le Directoire contre eux lui paraissent des mesures suffisantes et peut-être les seules possibles.

Cette lettre est terminée par l'annonce que la commune de Vevey, jalouse d'effacer la honte dont quelques-uns de ses soldats se sont couverts à Sion, s'est empressée de faire une collecte en faveur de cette malheureuse ville.

Sur tout ceci le Directoire arrête:

1^o Il sera écrit au citoyen Perdonnet une lettre contenant une entière approbation de sa conduite et l'expression des regrets du Directoire de ce qu'il n'acceptera pas une vocation à laquelle il est si propre et par laquelle un ordre peut être si utile.

2^o Il sera écrit au plénipotentiaire à Paris pour se plaindre de ce que le résident Mangourit n'a pas voulu reconnaître, même a repoussé avec insulte un commissaire du Directoire instamment demandé par le Valais et chargé de se concerter avec le résident sur les mesures de rigueur ou de clémence propres à ramener les Valaisans, diminuer le fardeau de la guerre, organiser la subsistance des troupes françaises, mettre en activité la constitution.

La réclamation du Directoire helvétique à ce sujet sera mise sous les yeux du Directoire français lui-même.

3^o Le citoyen Jean-Jacob Herrenschwand de Morat, président de la Chambre de Sarine et Broye, est nommé commissaire du Directoire en Valais et il lui sera remis vingt mille francs de Suisse pour le soulagement de ce canton et de celui du Léman.

4^o La lettre de la Chambre administrative du Léman, l'article du rapport du citoyen Perdonnet, relatif à l'indiscipline des troupes françaises, celui de la lettre du citoyen de Trey, sur le même sujet, seront envoyés au commissaire Rapinat.

5^o Même communication sera faite au général Schauenbourg.

6^o Rivaz est nommé préfet du Valais.

7^o Il sera fait, au nom du Directoire, une proclamation énergique pour vouter à la honte publique et au vexations particulières ces soldats indigues de ce nom et de leur patrie.

8^o Le Directoire appellera par un message l'attention du Corps législatif sur l'action généreuse de la commune de Vevey, l'invitera à utiliser cet exemple en ordonnant une collecte générale sur toute l'Helvétie.

Comme administrateur, c'est-à-dire comme membre de la Chambre administrative, Perdonnet ne fonctionna effectivement que pendant quelques jours. Le 26 avril 1798, il demandait et obtenait un congé de trois à quatre mois, pour rétablir sa santé altérée déjà depuis quelque temps, pour pouvoir ensuite travailler à ses affaires particulières, en réalité pour pouvoir se consacrer plus entièrement aux affaires du Valais, dont il avait fait sa chose et pour qui il avait levé un corps de volontaires à Vevey.

Et comme l'Administration (Chambre administrative) est informée que le dit Perdonnet, quoique malade, est allé lui-même comme simple soldat au secours du Bas-Valais, que les habitants de Vevey se sont empressés de suivre un exemple qui mérite les louanges des amis de la liberté, l'Administration a décrit la mention honorable de ces faits dans le Bulletin (Bulletin officiel vaudois). L'envoi de notre concitoyen au Valais était fait dans la pensée, écrit le préfet, « que la présence d'un Helvétien ferme et décide à faire triompher la cause de l'humanité et de la fraternité sur celle de la cruauté et autres rigueurs peut produire un très heureux effet ». On peut être surpris qu'à un moment donné Perdonnet ait partagé au contraire l'avis de Mangourit, qu'il fallait un exemple frappant: « inspirer la terreur et faire peur ».

rir une centaine de têtes », mais il se rallia peu après à l'avis, plus pondéré, de son combourgeois et suppléant administrateur Ausset, qui était venu lui aussi, de Lausanne, donner de sa personne.

Le ministre de l'Intérieur Pengger, ému quand même de ce que l'administrateur Perdonnet ne rejoignait pas son poste de Lausanne, fit des représentations à la Chambre administrative, le 20 septembre 1793.

« Comme le terme du congé de Perdonnet est expiré depuis longtemps et que d'ailleurs il est effectivement élu consul de la République, à Marseille, il est censé avoir quitté sa place d'administrateur et être en conséquence remplacé par la prochaine assemblée électorale. »

Perdonnet était retourné aux affaires de banque, source de sa prospérité qui lui permit plus tard de faire l'achat de la propriété de Mon Repos, à Lausanne.

L. Mogeon.

BÉNÉVOLE CRÉANCIER

Cher Monsieur,

Permettez-moi de vous soumettre ci-joint une vieille lettre intéressante, du 28 avril 1851, émanant d'un citoyen d'Argovie, adressée au maire de Lamboing près Biel, en un très bon français. Le piquant de l'affaire est surtout la patience dont a fait preuve ce bénévole créancier. Peut-être trouverez-vous intéressant de la publier dans le *Conseil* ?

E. E.

Ober Entfelden près d'Aarau, le 28e Avril 1851.
Monsieur le Maire In David Carrel
à Lamboing près de Biel.

C'était le 7 Dec. 1842 que je vendois deux bœufs à Monsieur Charles Devaux, marchand de bœufs de votre village Lamboing, dont il me rester à payer 12 Louis qu'il promit à payer en huit jours en vertu de l'obligation qu'il m'a donnée. Puisque le débiteur n'a pas tenu parole, je me suis adressé à vous pour des renseignements touchant notre sujet. En me répondant par votre lettre honorée de 7 Dec. 1842, vous m'avez indiqué que ce monsieur n'était pas à la maison depuis 7 mois et que son père ne vient rien avoir à faire avec ses dettes, et en me donnant le conseil d'avoir patience en attendant qu'il revienne au pays.

Il y a à présent 9 ans que j'ai suivi votre conseil, et je viens à présent de vous prier à répondre : si Monsieur Devaux est à la maison, s'il a des moyens pour payer sa dette ou non, si son père est mort ou non, s'il n'a pas encore hérité quelque moyens ou s'il me faut encore avoir patience quelques années.

En vous priant de me répondre à ces demandes je vous salue amicalement.

Bernard Haefliger.

Comment on vit aujourd'hui. — Aujourd'hui, on vote, on crevete et on boulotte cher et mal. Bébé sanglote, Charlot sifflote; sa p'tite sœur pianote, sa grande sœur se frise, son père fume son cigare et sirote son café, sa mère tricote, sa grand'mère marmotte et son grand-père radote; le député parle et le pasteur prêche; la vieille fille se dortole; le pochard buvotte; le camelot vend de la camelolette; la cocote gigote; le cheval trotte; la souris grignote; pendant que je parle la soupe mijote et moi je guignote... les belles bouées.

A. Bourquin, prof.

Sur la route.

— Y a-t-il loin, mon petit garçon, pour aller à Châllex?

- Ça dépend, m'sieu.
- Tu me parais intelligent, comment t'appelles-tu?
- Comme mon père, m'sieu.
- Vous êtes nombreux dans votre famille?
- Autant que d'assiettes, m'sieu.
- Et combien avez-vous d'assiettes?
- On a chacun la sienne, m'sieu.

Un avocat avait plaidé avec chaleur en faveur d'un prévenu accusé d'avoir volé une montre. Il avait prouvé par A plus B qu'il était innocent et le tribunal avait acquitté l'inculpé. A la sortie, ce dernier prit l'avocat par le bras :

— Comment vous prouver toute ma reconnaissance. Je ne suis pas riche, mais vous me ferez plaisir

en acceptant... la montre. Tenez, la voici ! Le plus fort, c'est que l'avocat ne la refusa pas.

* * *

Dans le même ordre d'idées, on cite le cas de ce jeune avocat qui venait de défendre devant la cour d'assises un individu accusé de vol commis la nuit, avec escalade, effraction. Le Jury acquitta le bandit. Une heure après, on remettait à l'avocat un petit colis contenant deux paquets de cigarettes et une lettre ainsi conçue :

« Mon avoca... — Pour m'avoir pa acquittai après ce que vous avé di de moi, il aurait fallu que les juge il n'ai pas de cuer. Pour m'acquittai envers vous, je vous envoi cé 2 paqué de cigarettes. Ne vous tourmenté pas d'où vien l'argent. J'ai barboté le porte-monnaie du gendarme pendant que vous plaidai. C'est don l'argent du gouvernement. Je suis pour la vi votre dévoué Z... »



POULARD ET MOTTU

MOTTU TRAVAILLE

(Suite.)

Diner ! Depuis combien d'années Mottu n'avait-il pas diné, assis à une table, bourgeoisement, devant une assiette bien garnie de viennois chaudes fleurant la bonne cuisine, la cuisine grasse et appétissante, la cuisine de braves gens ? Il avait oublié. Du plus loin que cherchait sa mémoire, à partir de l'enfance, elle ne trouvait que le pain et le fromage du cabaret, la soupe mendiée et mangée assis sur l'escalier ou — à la campagne — au bord du chemin, le « bout de viande » qui « sent » et dont la servante a dit : « On le donnera aux pauvres » ; le rond de saucisson desséché ; les « restants » de légumes, froids et aigres ; tous les déchets, tous les rebuts, que les citadins réservent aux mendiants, parce qu'ils n'ont pas de pores à engranger. C'est de celà que Poulard, Mottu et les autres de la Riponne, vivaient en temps ordinaire, ne mangeant chaud qu'à la colonie, à l'hôpital ou au pénitencier, trois oasis dans le désert de leur piétre existence.

Diner ! En prenant sa place sur le banc de bois, Mottu pensait ne pouvoir se rassasier. La soupe, les choux, les pommes de terre, le lard transparent et veiné de pourpre — le beau pain de ménage, la piquête dans la cruche, il eût mangé et bu tout cela aisément, croyait-il. Mais, à peine eut-il avalé quelques bouchées que ce bel appétit disparut. L'estomac, déshabitué d'une nourriture convenable, brûlé par les alcools, ne reconnaissait plus ces bonnes choses. Et puis, l'entourage le gérait, il se sentait dépayssé, hors du milieu coutumier, on le regardait — croyait-il — on le jugeait. Pourquoi, diable, était-il venu se fourrer là ? Ah ! Poulard ! Ah ! Lavanchy ! Désillusionné. Mottu mangeait, maintenant, du bout des dents ; ce que Mme Julie ayant remarqué, elle eut une pensée confirmant son premier verdict. Mais elle ne la dit pas, ne voulant blesser ni le nouveau venu, ni son mari qui l'avait engagé.

— Un de ces petits becs de la ville, pensait-elle. Ça crève de faim chez soi et ça fait le difficile chez les autres.

Chez soi ! Le chez-soi de Mottu ! Bonne madame, vous l'aurez mal aisément découvert ce chez-soi. Et Mottu, lui-même, eût été bien embarrassé d'en indiquer l'adresse.

* * *

Maitres et domestiques quittèrent la table.

— Allez faire votre « reposée ». Une heure sonnant, nous avons la batteuse, à ce que m'a dit le syndic; alors on s'y mettra... et pas pour rire. Il est midi vingt. Ça fait quarante minutes à dormir.

* * *

Mottu n'avait pas envie de faire la sieste. Il sortit; histoire de flâner un brin dans le village. Le chemin caillouteux descendait entre les maisons jusqu'à la place de l'église, des hommes travaillaient sans trêve pour achever à l'heure dite la be-

sogne, ils n'avaient pas fait la « reposée » de l'après-dîner. Le soleil répandait sur eux sa joie et sa limpideur, dorant le nuage de poussière qui s'élevait au-dessus de la batteuse. Ici et là, ouvrant leurs élytres d'émeraude, les cantharides s'envolaient dans la lumière, bourdonnaient un instant pour disparaître bientôt dans les buissons feuillus. Des oiseaux chantaient. Les poules caquaient, autour du coq, seigneur et maître, et, tout à coup, « épouillaient » par quelque danger imaginaire, s'envoyaient, éperdues, ailes ouvertes, piaillant désespérément. Un porc grogna dans le « boëton » et la jument du syndic — Céline — hennit dans sa stalde.

Et paisible, Mottu marche à petits pas, comme un rentier. Près de la machine qui ronronne, frappe, secoue en saccades régulières, des paysans sont là, robustes hommes, point fainéants, qui s'empressent, les uns portent à bout de fourches les lourdes gerbes et les hissent, les reins courbés, sur la plateforme où l'engrenage les engloutit; les autres soulevant à la « brassée » les sacs pesants dans lesquels le blé, tout vanné, s'écoule. D'autres, enfin, ratissent la balle ou égalisent la paille en la disposant à mesure selon toutes les règles de l'art.

Ici, tout resplendit de force, d'ordre et de vie utile. Mais, Mottu trouve la poussière bien désagréable.

— C'est ça qui doit donner la soif, pense-t-il.

Et cette conviction gâte un peu, pour lui, le paysage. Cependant, l'entrain des hommes le surprend davantage encore que l'abondance de poussière. Ces gens ont le cœur à l'ouvrage.

— Quand tout le monde s'aide,

Personne ne se crève »

dit la sagesse vaudoise, et c'est pourquoi le syndic lui-même donne l'exemple. Et Mottu, un peu gêné, lui, l'homme de la ville, l'homme des rues, l'homme de l'aumône, timide, veule, hésitant, considère non sans quelque crainte le paysan solide qui dirige tout ce monde et met la main à la pâte crânement. Il n'y a certes rien d'éthéré, ni de génial dans la physionomie du syndic, mais rien non plus de sournois ou d'avide. Il est grand, il est gros, il est rouge. Oeil avisé, regard franc. Certes, il ne dédaigne ni le bon vin, ni le bon argent, mais honnêtement. On peut être amateur d'une fine goutte et ménager de ses écus, sans tomber dans l'ivrognerie et l'avarice.

(A suivre)

SAMI DE PULLY

La livraison de septembre 1922 de la *Bibliothèque universelle* et *Revue suisse*, contient les articles suivants :

Ed. Combe : Musique et physiologie ; Eden Phillpotts : La Belle (Nouvelle) ; Charles Rieben : Le journal est-il coupable ? (Seconde et dernière partie) ; Virgilo Rossel : Histoire d'un peuple ; Louis Léger (de l'Institut) : L'Ukraine à l'Académie française ; Clara-Michel Delines : Le paradis de M. Wells (Seconde et dernière partie) ; Chroniques américaine : (G.-N. Triocche) ; suisse allemande : (A. Guillard) ; scientifique : (Henry de Varigny) ; politique : (Ed. Rossier) ; Revue des livres.

La « Bibliothèque Universelle » paraît au commencement de chaque mois, par livraisons de 200 pages.

Royal Biograph. — Cette semaine, une reprise saisonnière et artistique, « Cabiria », merveilleuse vision historique et dramatique en 7 actes de Gabriele d'Annunzio, avec le concours de l'extraordinaire athlète Maciste. Par autorisation spéciale, les enfants non accompagnés, peuvent assister à ces représentations, en matinée et en soirée. Dimanche 17 (Jeûne Fédéral), 2 matinées à 2 h. 30 et 4 h. 30. Spectacle grandiose qui bénéficie d'une orchestration spéciale interprétée par un orchestre renforcé. Prix ordinaire des places.

Vermouth NOBLÉSSE
DÉLICIEUSE GOURMANDISE

SE BOIT GLACE G. 162 L.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT.
J. MONNET, édit. resp.
Lausanne. — Imp. Pache-Varidel & Bron.